Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires de la Drôme

Plan de Prévention des Risques Technologiques - Storengy

Communes de Tersanne, Saint-Avit et Saint-Martin-d'Août

Plan de zonage réglementaire

approuvé par arrêté préfectoral n° 2015295-0027

du 22 octobre 2015

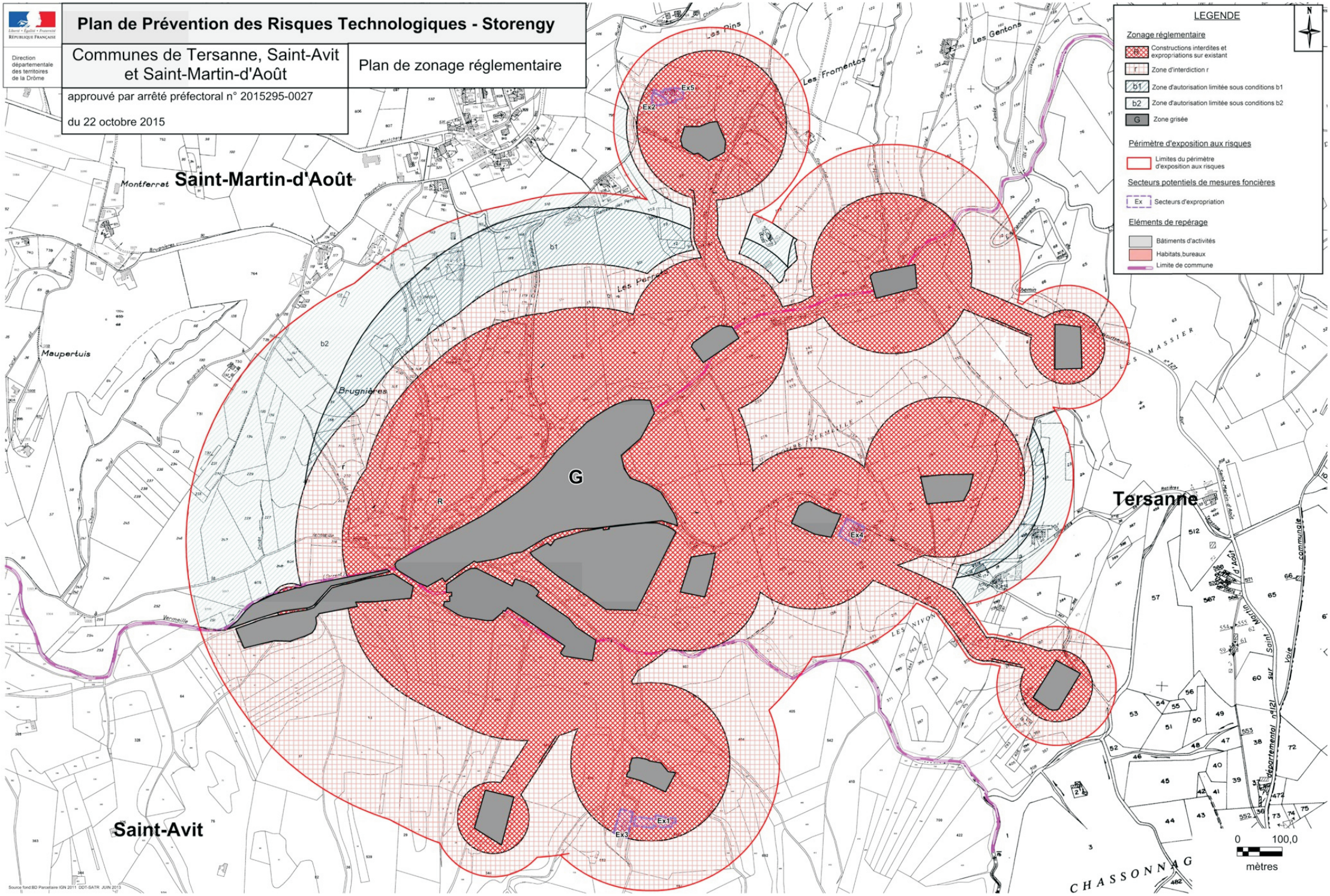

LEGENDE

Zonage réglementaire

- R — Constructions interdites et expropriations sur existant
- r — Zone d'interdiction r
- b1 — Zone d'autorisation limitée sous conditions b1
- b2 — Zone d'autorisation limitée sous conditions b2
- G — Zone grisée

Périmètre d'exposition aux risques

- Limites du périmètre d'exposition aux risques

Secteurs potentiels de mesures foncières

- Ex — Secteurs d'expropriation

Eléments de repérage

- Bâtiments d'activités
- Habitats,bureaux
- Limite de commune

Source fond:BD Parcellaire IGN 2011 DDT-SATR JUIN 2013